

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 068519

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 6403

Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BAJBAR Boujemaa

Date de naissance : 27.02.1967

Adresse : 10 Rue ANVERS ORAN

Tél. : 0634672020

Total des frais engagés : 200 + 2600 = 2800 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 04/10/2022

Nom et prénom du malade : BAJBAR ADAM

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Mme de réfract. OX

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 04/10/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 04/10/2022

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/10/22	5		200 Dhs	Dr. Abdelhak BOUCHTA Ophtalmologiste Rue Ali Ben Abdellah 1er Etage Casablanca 20070 0773345105 22471472

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000

A diagram of a dental arch (maxilla) with 28 numbered teeth. The teeth are arranged in four quadrants: upper right (1-12), upper left (13-24), lower left (25-34), and lower right (35-46). The arch is centered on a vertical axis with directional markers: H (top), G (right), B (bottom), and D (left). The teeth are represented by circles with numbers, and the arch is shown in a perspective view.

### **(Création, remont, adjonction)**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE-LENTILLES DE CONTACT-LASER-ANGIOGRAPHIE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTALMOLOGIE

70, RUE ALLAL BEN ABDELLAH - 1ER ETAGE - CASABLANCA

TEL: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

# الدكتور عبد الحق بوشطة

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب العين-عدسة الاتصال-الليزر-angiographie

عضو الجمعية الفرنسية لامراض العيون

زنقة علال بن عبد الله- الطابق الأول - الدار البيضاء 70

الهاتف: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

BAJBAR Adam

الدار البيضاء في ..... Casablanca, le mardi 4 octobre 2022

UNE PAIRE DE LUNETTES + MONTURE :

DE LOIN Organiques INCASSABLES

*Anhif*

Oeil Droit : (5° -3,00) -2,50

Oeil Gauche : (170° -3,25) -2,00

DIX DIXIEME OPTIQUE  
NADIA YACOUBI

OPTICIENNE OPTOMETRISTE

179, Av. Mly. Hassan 1er Quartier Gauthier

Casablanca - Tel: 05 22 47 09 99

ICE: 001656769000048

*Dr. Abdelhak BOUCHTA*  
Ophtalmologiste  
70, Rue Allal Ben Abdellah 1er Etage  
Casablanca  
Tél : 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

**DIX DIXIÈME OPTIQUE**

NADIA YACOUBI

179, Avenue MLY Hassan 1er

Tél: 05 22 27 79 99

R.C 228086 IF 40300534 Patente 35500664

ICE 001656769000048

I.N.PE:095007134

CASABLANCA LE : 06/10/2022

FACTURE N° 004458

Mme. BAJBAR ADAM

DESCRIPTION	MONTANT EN DHS/TTC
1 MONTURE OPTIQUE	800.00
1 VERRE ORGANIQUE AMINCI ANTIREFLET OD : -2.50 ( 5° -3.00 )	900.00
1 VERRE ORGANIQUE AMINCI ANTIREFLET OG : -2.00 ( 170° -3.25 )	900.00

Dont TVA (20%)

433.33

**TOTAL TTC** **2 600.00**

DIX DIXIÈME OPTIQUE  
NADIA YACOUBI  
OPTICIENNE OPTOMETRISTE  
179, Av. Mly. Hassan 1er Quartier Gauthier  
Casablanca - Tél: 05 22 27 79 99  
ICE: 001656769000048

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

**Deux mille six cents Dirhams**